



N° 046 /CAB/P/CRIEF/2024

ORDONNANCE AUX FINS DE DESIGNATION

Nous, **Francis Kova ZOUMANIGUI**, Président de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières.

Vu l'Ordonnance N°/2021/0007/PRG/CNRD/SGG du 02 décembre 2021 portant création, compétence, organisation et fonctionnement de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières ;

Vu l'ordonnance N°/2021/0008/PRG/CNRD/SGG du 06 décembre 2021 portant amendement de l'ordonnance N°2021/0007/PRG/SGG en date du 02 décembre 2021 relative à la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières ;

Vu la Loi N°/2015/019/AN portant Organisation Judiciaire en République de Guinée du 13 Août 2015 ;

Vu le décret D/2024/0017/PRG/CNRD/SGG en date du 12 janvier 2024 portant nominations des magistrats ;

Vu les nécessités de service, et après échange avec les magistrats concernés ;

Désignons **Monsieur Albert NORAMOU**, membre de la chambre de l'instruction, comme conseiller à la Chambre des Appels à l'effet de compléter la formation de Jugement de celle-ci cumulativement à ses premières charges ;

Disons que la présente ordonnance est exécutoire sur minute et avant enregistrement.

Fait en notre Cabinet, Conakry, le 19 juin 2024

Le Président de la Cour



Francis Kova Zoumanigui